



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE  
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01  
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°E 4121  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Article L113-5 du Code de la voirie routière  
Article L323-1 du Code de l'énergie

Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Binveau" et "Abattu"

Département : HAUTE-SAONE

Commune : VAUVILLERS

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)<sup>1</sup>

Rue Notre Dame  
Rue de la Fontaine

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- D.S.T.T. UT70 LURE
- Direction Départementale des Territoires
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Commune de VAUVILLERS
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GRT Gaz Région Nord-Est
- FRANCE TELECOM
- SYNDICAT DES EAUX DU MORILLON

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de VAUVILLERS

E 4121 - Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste "Binveau" et "Abattu"

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de VAUVILLERS, de type rurale, se situe à environ 35 km Nord de Vesoul.  
La zone des travaux se situe Rue Notre Dame, ainsi que Rue de la Fontaine.

La commune de VAUVILLERS présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Château (Arrêté du 22/02/1980)
- Halles (Arrêté du 30/03/1998)
- Eglise (Arrêté du 27/01/2011)
- Maison dite du cardinal Sommier (Arrêté du 06/10/2000)
- Presbytère 3, rue de la fontaine (Arrêté du 27/01/2011)

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- l'implantation d'un nouveau poste de transformation et son raccordement souterrain au réseau à haute tension de catégorie A long d'environ 150 mètres, basse tension long d'environ 190 mètres et d'éclairage public long d'environ 180 mètres;
- la création de séparation de réseau afin d'équilibrer le réseau existant;
- l'installation d'un ensemble d'éclairage public, thermolaqué RAL 6014, composé d'un mât droit cylindro conique de 7 mètres de hauteur, d'une crosse de marque Vhm de type Acier n°2 de 1 mètre de saillie et d'une lanterne 4 faces en inox, de marque Vhm de type Montparnasse n°1 pour lampe à vapeur de sodium haute pression de 100 W ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise futur des branchements téléphoniques existant dans ce secteur.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011